

# INFORMATIONS PRATIQUES

## Inscription Scrapbooking et Loisirs Créatifs

### 2018 - 2019

#### Association La Ronde des Créas, membre du collectif de l'Entrepôt

Quelques informations pratiques :

Les activités se pratiquent à l'atelier Nord, tout le matériel de création est fourni, si vous souhaitez amener votre matériel personnel pensez à l'identifier, l'association n'est pas responsable en cas de perte.

Après 2 cours d'essai aux cours hebdomadaires, l'inscription à l'année est obligatoire et les chèques sont fournis d'avance.

Les causes possibles de remboursement de la cotisation sont la présentation :

- d'un certificat médical de contre-indication
- d'une attestation d'un changement professionnel
- un document prouvant un changement d'adresse (plus de 25km)

Par votre activité, **vous devenez, en outre, être un adhérent de L'Entrepôt.**

L'équipe de l'Entrepôt vous accueille, elle coordonne toutes les activités, elle est garante de l'état d'esprit artistique, pédagogique et humain de son collectif.

Elle organise le festival l'Entre2, temps fort du mois de juin et tous les événements de l'année dont vous pouvez profiter : Coliday's, Soirées Cabaret, Dimanches en famille...

**Ayant tous conscience de votre investissement financier par la pratique d'activités, nous avons décidé d'une adhésion à prix libre d'un minimum de 1€.** Nous vous laissons le choix du montant de votre adhésion, en fonction de vos possibilités.

**Les personnes ne pratiquant pas d'activité (famille, amis...) peuvent aussi adhérer, pour soutenir le lieu et son projet artistique.**

Vous trouverez au verso un règlement intérieur. Merci d'avance pour le respect du lieu et des autres utilisateurs. Une attention particulière sur le bruit dans les halls d'entrée : discrétion obligatoire pour le bon fonctionnement des cours derrière les rideaux...

La Ronde des Créas est en cours d'affiliation aux chèque-vacances et Latitude 13, en outre, pensez à demander à votre employeur de quels avantages vous pouvez bénéficier pour une activité culturelle et sportive. Les comités d'entreprise prennent souvent en charge une partie des cotisations annuelles...

Nous vous souhaitons une très belle année 2018-2019 parmi nous !

L'association La Ronde des Créas et l'association l'Entrepôt.

**Association L'ENTREPOT**  
*Espace Chorégraphique et Culturel*  
*Venelles-Pays d'Aix*

L'Entrepôt a pour objectifs la gestion et la coordination du lieu « l'Entrepôt, Espace chorégraphique et culturel ».

L'association en assure son bon fonctionnement.

Elle offre des conditions de travail adaptées aux besoins de ses résidents.

Et s'engage à offrir à tous les publics une cohérence artistique et des propositions de qualité autour du spectacle vivant et des activités parallèles.

L'Entrepôt est constitué d'associations « partenaires résidentes », qui proposent des activités. Chaque résident est entièrement responsable des agissements de ses adhérents au sein du site. Chaque résident et tous ses adhérents s'engagent à respecter scrupuleusement le règlement intérieur ci-dessous.

# REGLEMENT INTERIEUR

## **Règles de vie commune :**

L'Entrepôt est un lieu de travail, de convivialité, de plaisir et d'exigence.

A chaque entrée dans l'Entrepôt, **la discrétion est exigée. Quand le rideau rouge est fermé**, un cours a lieu de l'autre côté, et chacun s'engage à respecter le travail des autres.

Tous les adhérents de chaque association s'engagent à adopter un comportement sérieux et sensible au sein du lieu. **La vente de confiseries et boissons se fait en confiance** sur le comptoir de l'entrée principale par un paiement en tirelire.

Les sanitaires et vestiaires se doivent d'être laissés propres.

L'accès à la cuisine se fait sous la responsabilité du résident, et elle doit toujours être laissée propre.

**LES CHAUSSURES SONT INTERDITES DANS LES 3 SALLES DE TRAVAIL** (sauf aménagements à préciser)

Toute nourriture y est aussi interdite.

Les téléphones mobiles doivent être éteints pendant les cours,

Il est **INTERDIT** de FUMER dans tous les espaces,

Il est interdit d'y introduire des animaux.

L'utilisation du matériel sono, vidéo, des chauffages... est strictement réservée au résident, non à ses adhérents.

## **IL EST INTERDIT DE SE GARER DEVANT LES AUTRES ENTREPRISES DE LA COPROPRIETE.**

**Seules les places situées au-delà de la ligne blanche, c'est-à-dire devant les deux salles de L'Entrepôt, sont autorisées.**

## **Sécurité :**

Toute personne entrant dans l'Entrepôt est tenue de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes.

## **Responsabilité :**

L'Entrepôt ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des accidents corporels engendrés par la pratique d'une activité ainsi que des vols ou détérioration sur les effets personnels des adhérents.

## **Mineurs :**

Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls doivent remettre à leur professeur une attestation écrite de leurs parents.

Il appartient aux parents d'assurer ou de faire assurer la surveillance des enfants en dehors des heures de cours, l'Entrepôt et les associations résidentes ne pouvant être tenus pour responsable.

L'Entrepôt se réserve le droit d'avertir puis d'exclure tout adhérent qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Tout adhérent dégradant volontairement ou involontairement le matériel ou les locaux devra en payer les réparations.

Toute agressivité verbale ou physique envers autrui sera passible d'une exclusion immédiate.

**FICHE INSCRIPTION 2018-2019**  
**ASSOCIATIONS LA RONDE DES CREAS ET L'ENTREPÔT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du parent (si mineur) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Personne à contacter si besoin (pour les enfants) : \_\_\_\_\_

**COURS CHOISI(S) :** \_\_\_\_\_

**JOUR(S) ET HORAIRE :** \_\_\_\_\_

Date de naissance de l'élève : \_\_\_\_\_

Adresse(s) mail, merci de l'écrire très lisiblement ! (*Pour les parents séparés, n'hésitez pas à nous fournir les 2 adresses mail pour être informés des actualités.*)

*Votre adresse mail sera utilisée par La Ronde des Créas et l'Entrepôt pour être tenu au courant d'informations importantes (stages, spectacles, horaires de répétitions, costumes...) SI VOUS NE RECEVEZ PAS D'INFORMATIONS des 2 ASSOCIATIONS, MERCI DE NOUS LE FAIRE SAVOIR AU PLUS TOT pour que nous puissions vérifier votre adresse.*

**A FOURNIR :**

- Le règlement (par chèque ou espèces) de votre adhésion à l'Entrepôt (prix libre min 1€)
- Un chèque à part de 20€ (adhésion à l'association) à l'ordre de La Ronde des Créas
- Le règlement de la cotisation annuelle (ordre La Ronde des Créas) : \_\_\_\_\_ €  
Correspondant à \_\_\_\_\_ chèques de \_\_\_\_\_ € (possible jusqu'à 10 chèques)

**Emetteur du chèque** (nom marqué sur le chèque) : \_\_\_\_\_

**Observations particulières que vous jugez utile de nous indiquer** (santé, etc) : \_\_\_\_\_

*Dans le cadre des activités de l'Entrepôt (cours, spectacles ...), vous ou votre enfant peut être amené à être photographié et filmé. Ces photos et vidéos pourront être utilisées dans le cadre de documents de communication internes et externes, des films des spectacles de fin d'année et de publications éventuelles dans la presse et sur internet. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos respecteront l'anonymat de l'enfant et ne porteront pas atteinte à sa réputation.*

*Si vous êtes contre cette proposition, merci de nous en faire part par courrier : Association l'Entrepôt (La rondes des Créas) 5 av des Ribas 13770 Venelles.*

**« J'ai lu les informations pratiques de mon association et le règlement intérieur de l'Entrepôt et je m'engage à les respecter. J'ai noté que le remboursement de la cotisation n'est possible que pour raison médicale, professionnelle ou d'un changement d'adresse à plus de 25km, sur justificatif ».**

Date :

Nom, qualité (mère, père...), et signature :